

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
à La Salvetat sur Agoût

Séance du mercredi 20 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 35 L'an deux mille dix-huit et le vingt juin, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOUSQUET.

Présents : 24 **Sont présents**: Max ALLIES, Claude ANINAT, André BACOU, Christian BARDY, Alain BARTHES, Isabelle BARTHEZ, Alexis BENAMAR, Francine BLAVY, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Pierre ESCANDE, Thibault ESTADIEU, Jacques FABRE, Michel FARENC, Jacky GOUT, Bernard MAS, Jacques MENDES, Jean-Christophe MIALET, Marie-Françoise MONDEME, Roger NEGRE

Votants : 29

Secrétaire de séance :
André BACOU

Pouvoirs : Jérôme DELSOL par Pierre ESCANDE, Bernard ROUMESTANT par Bernard MAS, Sylvie SOLOMIAC par Jacques FABRE, Armelle VIALA par Robert BOUSQUET, Daniel VIDAL par Claude ANINAT

Suppléés : Marie CASARES par Jacky GOUT

Excusés : Jean-Jacques BARTHES, Jacques CALVET

Absents : Carole CALAS, Hugues DELORI, Marie-Hélène GUILLOT, Marie-Claude STAVROPOULOS

1. APPROBATION DU PV DU 24 MAI 2018

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil si des modifications doivent être apportées au procès-verbal du conseil du 24 mai qui a été envoyé au préalable.

Il demande d'approuver le procès-verbal.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

ADMINISTRATIONS/COMPETENCES

2. APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE LACAUNE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jean-Christophe MIALET,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Lacaune, approuvé le 30/07/2003 modifié les 13/11/2006 et 14/12/2011 avec une modification simplifiée n°1 du 19/12/2016

Vu la délibération du conseil communautaire n° D-2018-015 en date du 15 Mars 2018 qui engage la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Lacaune,

Vu la notification du projet de modification simplifiée aux personnes publiques associées en date du 16 mars 2018;

Vu l'information du public par voie de presse (La Dépêche du Midi, Ed. Tarn du 17/04/2018) et par voie d'affichage en mairie de Lacaune et au siège de la Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc,

Vu la mise à disposition du public réalisée du 02 Mai 2018 au 04 Juin 2018 inclus en mairie de Lacaune et au siège de la Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc,

Considérant que le projet n'est pas de nature à :

1. Changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
2. Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle forestière ;
3. Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;
4. Majorer de plus de 20% les possibilités de constructions résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
5. Diminuer les possibilités de construire ;
6. Réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Considérant que le bilan à l'issue de la mise à disposition du dossier auprès du public est le suivant :

1. Aucune observation n'a été émise sur le registre de mise à disposition du public à la mairie de Lacaune et au siège de la communauté de communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc.
2. Les Personnes Publiques Associées ont fait parvenir des observations sur ce dossier :
 - Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc a émis un avis favorable en date du 05/04/2018
 - La chambre d'Agriculture du Tarn a émis un avis favorable en date du 05/04/2018
 - La Chambre de Commerce et de l'Industrie du Tarn a émis un avis favorable
 - La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn a émis un avis favorable en date du 24/04/2018

La modification simplifiée n°2 du PLU de Lacaune est présentée au conseil communautaire comme suit :

En zone N, sont autorisées : Les extensions et les constructions nouvelles à usage agricole qui n'offrent aucune possibilité d'implantation en zone A et sous réserve de réunir les conditions suivantes :

- Qu'elles soient nécessaires à l'activité agricole
- Qu'elles soient situées à proximité directe de l'exploitation existante
- Qu'elles puissent justifier de leur intégration au site

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLU de Lacaune telle qu'elle est annexée à la présente.

Le dossier de PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc ainsi qu'à la Mairie de Lacaune aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture du Tarn.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc à compter de la date de la présente délibération, ainsi qu'à la Mairie de Lacaune. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans les départements de l'Hérault et du Tarn.

La présente délibération devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles du code général des collectivités territoriales.

La présente délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage est celle du premier jour où il est effectué.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

3. ADHESION ET NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE DE DANSE ET DE MUSIQUE DU TARN

Le Conseil de Communauté,

Vu les nouveaux statuts du syndicat mixte de gestion du Conservatoire de danse et de musique du Tarn, Entendu le rapport de Thibault ESTADIEU qui indique que les nouveaux statuts doivent permettre une mise en conformité de la réalité du fonctionnement du Syndicat Mixte, permettant d'accueillir en son sein à la fois des communes et des intercommunalités, sous couvert du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil :

- d'adhérer au syndicat mixte de gestion du Conservatoire de danse et de musique du Tarn (dont les nouveaux statuts ont été joints avec la convocation),
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette adhésion.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

4. MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA BASE DES BOULDOÏRES

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport d'Alain BARTHES qui indique au Conseil qu'il est proposé de modifier le procès-verbal de mise à disposition de la base des Bouldouïres entre la commune de La Salvetat-sur-Agoût et la Communauté de communes pour ajouter la parcelle AY 213 et l'annexe financière fournie par la commune pour le VVF.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

5. RETRAIT DE LA COMMUNE DE MONTFA DU RESEAU DES ECOLES RURALES (RER) SIDOBRE VENT D'AUTAN

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport d'Isabelle BARTHEZ qui indique au Conseil que la commune de Montfa souhaite se retirer du Syndicat Mixte RER Sidobre et Vent d'Autan à compter du 07 juillet 2018 du fait du regroupement pédagogique avec la commune de Montredon-Labessionnié,

Il est proposé au Conseil :

- d'accepter le retrait de la commune de Montfa,
- de préciser que le montant de leur participation au Syndicat Mixte RER Sidobre et Vent d'Autan sera évalué sur la période qui s'étend du 1er janvier au 6 juillet 2018 inclus,
- de donner mandat à Monsieur le Président du Syndicat Mixte RER Sidobre et Vent d'Autan pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à ce retrait.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

6. PROJET HAUT DEBIT A VIANE : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Max ALLIES qui indique au Conseil qu'une régie de « Déploiement d'un réseau haut-débit Internet / Wifi » a été créée sur le territoire « Sidobre Vals et Plateaux » (CCSVP). Ce service, en fonction des contraintes techniques, financières ou administratives, peut être étendu à certaines communes non membres de la communauté de communes « Sidobre Vals et Plateaux ». La gestion et le déploiement du réseau ont été confiés à des prestataires privés.

Vu les problématiques d'accès à internet haut débit sur la commune de Viane (secteur limitrophe au réseau de la CCSVP),

Il est demandé au Conseil :

- de valider le projet et d'intégrer le réseau haut-débit Internet / Wifi pour le territoire de la commune de Viane, selon le coût suivant :
 - Droit d'entrée dans la régie : 500 € (par commune)
 - Remboursement de l'étude d'extension du réseau : 1 050 €
 - Mise en place des équipements nécessaires au déploiement : sur devis. Devis prévisionnel d'un montant de 3 500 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention (dont le modèle a été joint à la convocation) ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

DECHETS/ASSAINISSEMENT/GEMAPI

7. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SPANC 2017

Le Conseil de Communauté,

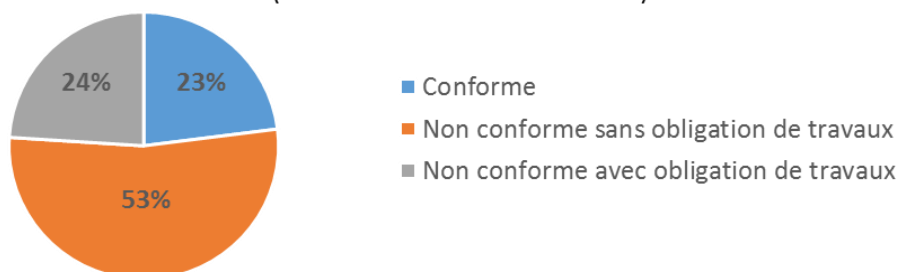
Entendu le rapport d'Alain CABROL qui explique que le Rapport sur Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) doit être validé chaque année par le Conseil Communautaire (rapport de l'année n-1).

Ce rapport présente des indicateurs techniques et financiers mettant en avant les points et chiffres clés du service. Il est ensuite mis à disposition du public à la Communauté de Communes et dans chaque mairie.

Les chiffres clés du rapport 2017 (fourni avec la convocation) sont les suivants :

- Contrôles périodiques réalisés (périodicité de 4 ans pour les non conformes) : 190, dont 100% de non conformes avec obligation de travaux
- Contrôles des installations nouvelles réalisés : 83 dont 79 réhabilitations (dont 39 ont bénéficié de subventions (Agence de l'Eau et PEPS'S))
- Contrôles préalables à une vente réalisés : 55

Etat du parc d'assainissement non collectif sur le territoire
(2 751 installations contrôlées)



Il est demandé au Conseil d'adopter le texte du Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC).

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

RESSOURCES HUMAINES

8. MISE A DISPOSITION DE 2 SURVEILLANTS DE Baignade AVEC L'ASSOCIATION PRO SPORTS

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Michel FARENC qui indique au Conseil que cette année, le recrutement des maîtres-nageurs et surveillants de baignade saisonniers a été compliqué : peu de candidats, plusieurs désistements,

...

Il est proposé au Conseil :

- de conventionner avec l'association PRO SPORTS pour la mise à disposition de 2 surveillants de baignade : un pour la base des Bouldouïres et un qui remplacera les saisonniers pendant leur jour de repos (3 j Bouldouïres, 2 j Laouzas, 1 j piscine Lacaune).
- d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

FINANCES ET MARCHES

9. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES CAMIONS OM (3 LOTS)

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Claude ANINAT qui indique au Conseil qu'un marché de fournitures de trois camions « Ordures Ménagères » a été lancé afin d'assurer le service de collecte des ordures ménagères et des colonnes de tri en régie au 01/01/2019. Le marché est composé de 3 lots :

- Lot n°1 : 2 châssis 19 tonnes
- Lot n°2 : 2 bennes à ordures ménagères 14m³
- Lot n°3 : polybenne 26t avec grue, remorque et caissons

La Commission d'Appel d'Offres, qui vient de se réunir, propose de retenir :

- pour le lot 1 : l'entreprise MACALOUR pour un montant de 132 256,18 € H.T.
- pour le lot 2 : l'entreprise FAUN pour un montant de 129 000,00 € H.T.
- pour le lot 3 : l'entreprise MECALOUR pour un montant de 223 690,00 € H.T.

Il est demandé au Conseil :

- de valider ces choix
- d'autoriser le Président à signer les marchés de fournitures.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

10. MODIFICATIF N°2 - ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES DE LA BASE DE LOISIRS DU LAOUZAS

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport d'Alain CABROL qui indique au Conseil qu'il est proposé de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes de la base du Laouzas pour permettre d'encaisser les recettes de la location de la salle Jean-Baptiste Cavaillès.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

11. TARIFS DE LOCATION DES BUREAUX DE LA MAISON DE SANTE DE VIANE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Pascal COUSTURIER qui indique au Conseil qu'il est proposé de définir les tarifs suivants de location des bureaux de la Maison de Santé de Viane :

- Permanence 1 (11,3m²) : 120 €/mois
- Permanence 2 (16,4m²) : 170 €/mois
- Permanence 3 (24,9m²) : 260 €/mois
- Location d'un bureau à la demi-journée : 20 € / demi-journée

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver les tarifs de location des bureaux de la Maison de Santé de Viane tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou ses délégués à signer tous les documents afférents à ces locations.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

12. MODIFICATION DES MARCHES DE TRAVAUX (N°1) ET DE MAITRISE D'OEUVRE (N°2) DE LA SALLE DES SPORTS

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Francine BLAVY qui indique au Conseil que le chantier de construction de la salle de sports de Lacaune a été interrompu suite à un recours déposé par un riverain sur le permis de construire.

Un nouveau permis de construire a été accordé, en modifiant certaines prestations :

- Hauteur de la salle de sport abaissée
- Matériaux et couleurs de la toiture et du bardage revus suite aux prescriptions de l'ABF

- Peinture des voiles bétons imposés par l'ABF (non prévu dans le projet initial)
- Aménagement des abords (VRD) revus

Il n'y a pas eu de recours sur ce nouveau permis et les délais de recours sont terminés.

L'arrêt de chantier, la réalisation d'un nouveau permis de construire et les modifications techniques apportées impactent différentes entreprises. Il convient ainsi d'établir les modifications de marchés suivantes :

Entreprise - lot	Montant initial du marché (€HT)	Montant de la modification du marché (€HT)	Nouveau montant du marché (€HT)	Incidence financière de la modification de marché
Lot 1 VRD – MAILLET TP	343 688,50	113,00	343 801,50	0,03%
Lot 2 Gros Œuvre – ALINAT Construction	488 784,67	2 491,20	491 275,87	0,51%
Lot 3 Couverture – Bardage – SAREC / LACOSTE	445 997,80	206 480,08	652 477,88	46,30%
Lot 7 Sanitaire, plomberie ventilation - LAGREZE ET LACROUX	139 206,97	2 100,00	141 306,97	1,51%
Lot 11 Peintures – ROUQUETTE PEINTURES	28 756,00	14 076,03	42 832,63	48,95%
Lot 12 Equipements Sportifs - URBASPORTS	39 498,00	450,00	39 948,00	1,14%
Maitrise d'œuvre – LALUCA/SETES/3J TECHNOLOGIES	126 191,38	24 000,00	150 191,38	19,02%

NB :

La modification relative aux différents lots du marché de travaux est la modification n°1

La modification relative au marché de de maitrise d'œuvre est la modification n°2 (la modification n°1 en date du 07 Novembre 2016 a permis d'ajuster la rémunération définitive du maitre d'œuvre suite à la validation des coûts à l'issue de l'avant –projet).

La Commission des marchés s'est prononcée favorablement sur ces modifications de marchés.

Il est demandé au Conseil :

- de valider ces choix
- d'autoriser le Président à signer les modifications de marchés.

Dès validation, le maître d'œuvre préparera les ordres de service pour une reprise du chantier au plus tôt.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 22

Abstentions : 7

13. RENONCIATION AUX PENALITES DE RETARD POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA ZAE FOREST - LOTS 01 ET 02

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Marie-Françoise MONDEME qui indique au Conseil que le marché de travaux de l'extension de la ZAE FOREST à La Salvetat-sur-Agoût a été signé le 04 octobre 2016, avec un ordre de service commandant un début d'exécution des travaux à compter du 24 novembre 2016. L'acte d'engagement prévoyait une durée d'exécution de 16 semaines, soit une réception avant 04 avril 2017.

Compte-tenu de difficultés rencontrées lors de la réalisation des travaux (coordination avec le chantier de l'entreprise SLVT Logistics, intempéries, nature de sol) et des retards dans la réception des documents administratifs (pv de réception préalable, projet d'avenants), les opérations préalables ont été effectuées le 18 juillet 2017 mais la réception définitive des travaux a été reçue le 23 mars 2018.

Au vu de ces évènements, il est proposé de renoncer aux pénalités de retard compte-tenu des difficultés rencontrées en cours de chantier.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

14. REGULARISATION DES ECRITURES D'ETALEMENT DE SUBVENTIONS POUR LE BUDGET GENERAL SUITE A LA FUSION

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Marie-José BROUSSE qui indique au Conseil qu'après avoir pointé l'état de l'actif, les amortissements et les étalements de subventions du budget général avec le trésorier, il ressort des discordances dans certains comptes suite à la fusion.

En accord avec le trésorier il convient de prendre une délibération pour modifier ces écritures. Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le comptable à passer les écritures suivantes :

- Créditer le compte 13911 et débiter le compte 193 pour un montant de 40 211.53 €,
- Créditer le compte 13913 et débiter le compte 193 pour un montant de 16 385.20 €,

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 2

Pour : 29

15. DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET GENERAL

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Bernard MAS qui indique au Conseil qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

Investissement						
Dépenses			Recettes			
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant	
040-13913	Erreur centimes à régulariser	+ 1.00	040-13911	Rep subv prog EP	+ 35 000.00	
041-1311	Subv mal imputées car ne financement pas des biens amortissables	+ 249 874.00	041-1321	Subv mal imputées car ne financement pas des biens amortissables	+ 249 874.00	
041-21534	EP 2014 H Le Tribu non régularisée	+ 1 293.00	041-238	EP 2014 H Le Tribu non régularisée	+ 1 293.00	
13-1312	Erreur centimes à régulariser	+ 1.00	13-1382	Erreur centimes à régulariser	+ 1.00	
216-2128-216	Travaux ZAE Forest	+ 36 905.00	021	Virement section investissement	- 34 999.00	
202-2158-202	Equipements	- 36 905.00				
TOTAL		+ 251 169.00	TOTAL		+ 251 169.00	
Fonctionnement						
Dépenses			Recettes			
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant	
042-678	Rep subv prog EP	+ 35 000.00	042-777	Erreur centimes à régulariser	+ 1.00	
023	Virement section investissement	- 34 999.00				
TOTAL		+ 1.00	TOTAL		+ 1.00	

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

16. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport d'Alexis BENAMAR qui indique au Conseil qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant
011-60612	Electricité	- 500,00			
65-65888	Ch diverses gestion courante autres - fact clic and surf	+ 500,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

17. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET LOCATIONS

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jacques FABRE qui indique au Conseil qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant
			040-13918	Trop amorti subv FEDER	+ 3 682,00
			021	Virement section investissement	- 3 682,00
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant
042-678	Trop amorti subv FEDER	+ 3 682,00			
023	Virement section investissement	- 3 682,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

18. ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES DU BUDGET GENERAL

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jérôme BOUSQUET qui indique au Conseil que le trésorier a fait parvenir pour le budget général une liste de produits qui n'ont pas pu être recouverts, à savoir des créances dues antérieures à 2014 (loyers impayés, redevances spéciale OM) concernant des personnes présumées insolvable ainsi que des liquidations judiciaires pour les entreprises.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre en non valeurs la liste suivante :

Exercice pièce	Référence pièce	Imputation budgétaire	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer TTC
2011	T-98	70632	ECOLE PRIMAIRE FRAISSE	293,60 €
	T-125	70632	ECOLE PRIMAIRE FRAISSE	167,80 €
	T-274	70632	MAIRIE SALVETAT	2,60 €
	T-18	752	FOOTBALL CLUB MURAT	50,00 €
2010	T-477	752	OSTEOPATHE MLLE PAGES	60,00 €
2012	T-298	752	OSTEOPATHE MLLE PAGES	60,00 €
2013	T-87	752	OSTEOPATHE MLLE PAGES	70,00 €
2011	T-251	70613	ANTOINE CARAYON SOCIE	233,63 €
2012	T-269	70613	LA MAISON DU JAMBON N	233,63 €
2011	T-247	70613	SALAISONS LE TASTOU N	233,63 €
2010	T-443	70613	SALAISONS LE TASTOU N	233,63 €
2009	T-700200000037	70613	GRANIER ETS	467,26 €
2012	T-280	70613	SARL CABROL RENE	467,26 €
2013	T-393	70613	SARL CABROL RENE	477,00 €
			TOTAL	3 050,04 €

- d'autoriser le Président à passer les mandats concernant ces annulations.

André CABROL ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 28

Pour : 28

19. REPARTITION DU FPIC 2018

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Christian BARDY qui indique que le 12 juin, la Préfecture du Tarn nous a notifié le montant et les modalités du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'année 2018 sur notre ensemble intercommunal (=EI = communauté + communes).

Après examen, le bureau propose de choisir la répartition de droit commun, à savoir :

Répartition du FPIC entre la Communauté et les communes membres

	Prélèvement	Reversement	Solde FPIC
Part EPCI	- 347 173 €	+ 36 250 €	- 310 923 €
Part communes	- 392 305 €	+ 40 966 €	- 351 339 €
TOTAL EI	- 739 478 €	+ 77 216 €	- 662 262 €

Répartition du FPIC entre les communes membres

Cambon-et-Salvergues	- 4 609 €	+ 458 €	- 4 151 €
Castanet-le-Haut	- 6 914 €	+ 1 297 €	- 5 617 €
Fraïsse-sur-Agoût	- 16 909 €	+ 2 018 €	- 14 891 €
Rosis	- 8 645 €	+ 2 150 €	- 6 495 €
La Salvetat-sur-Agoût	- 99 585 €	+ 4 452 €	- 95 133 €
Le Soulié	- 7 451 €	+ 1 340 €	- 6 111 €
Anglès	- 24 226 €	+ 4 165 €	- 20 061 €
Barre	- 7 360 €	+ 1 202 €	- 6 158 €
Berlats	- 3 742 €	+ 709 €	- 3 033 €
Escroux	- 2 259 €	+ 413 €	- 1 846 €
Espérausses	- 5 745 €	+ 1 383 €	- 4 362 €
Gijounet	- 4 607 €	+ 1 102 €	- 3 505 €
Lacaune	- 115 917 €	+ 6 973 €	- 108 944 €
Lamontélarie	- 5 344 €	+ 439 €	- 4 905 €
Moulin-Mage	- 8 632 €	+ 1 728 €	- 6 904 €
Murat-sur-Vèbre	- 30 792 €	+ 4 478 €	- 26 314 €
Nages	- 19 701 €	+ 3 121 €	- 16 580 €
Senaux	- 1 197 €	+ 277 €	- 920 €

Viane	- 18 670 €	+ 3 261 €	- 15 409 €
TOTAL	- 392 305 €	+ 40 966 €	- 351 339 €

Il est proposé au Conseil de retenir la répartition de droit commun.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

20. ATTRIBUTION DES DOSSIERS DE FONDS DE CONCOURS

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jacky GOUT qui rappelle au Conseil que le bureau du 13 juin a validé les dispositions techniques et financières des dossiers de fonds de concours présentés par les communes.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne	Autres financeurs	
Castanet Le Haut	Acquisition foncière	153 000.00 €	56 194.00 €	96 806.00 €	0.00 €	
Moulin Mage	Agrandissement cimetière	52 154.00 €	26 077.00 €	26 077.00 €	0.00 €	
Fraisie sur Agoût	Equipement services municipaux	3 098.54 €	1 549.00 €	1 549.54 €	0.00 €	
	Travaux de voirie	17 176.70 €	4 588.00 €	4 588.70 €	8 000.00 €	Préfecture Hérault
	Aménagement bâtiments communaux	1 937.33 €	968.50 €	968.83 €	0.00 €	
Montant des FDC attribués			89 376.50 €			

Il est proposé au Conseil de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE

21. BAIL AVEC L'ECOLE DE VOILE DU PLATEAU DES LACS POUR LA BASE DU LAOUZAS

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Roger NEGRE qui indique au Conseil qu'il est proposé de passer un nouveau bail avec l'école de voile du plateau des lacs pour la base de loisirs du Laouzas (dont le projet a été joint avec la convocation) pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer ce même bail.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

MAISON DE RETRAITE/RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL

22. VOTE DE L'ERPD (ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES) DE LA MAISON DE RETRAITE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui présente au Conseil le projet d'EPRD 2018 et ses annexes, pour la Maison de retraite Saint-Vincent de Paul.

Il est demandé au Conseil d'adopter l'EPRD 2018 et ses annexes tel qu'annexés à la délibération.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 27

Pour : 27

23. VOTE DE LA REFORME DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET DE LA MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui indique au Conseil que le conseil départemental et l'Agence régionale de santé ont refusé nos propositions d'affectation des résultats d'exploitation 2016.

Pour rappel :

- Section hébergement 40 000.00 euros affectés au compte 10682 – Réserves affectées à l'investissement et 7 940.33 affectés au compte 10685 – Réserve affectée à la couverture du BFR

- Section dépendance : 40 000.00 affectés au compte 10682 – Réserves affectées à l'investissement et 9 634.87 affectés au compte 10685 – Réserves affectées à la couverture du BFR
- Section soins : 41 926.27 affectés au compte 10682 – Réserves affectées à l'investissement

Le conseil départemental nous demande de procéder aux affectations suivantes :

- Section hébergement : reprise de 40 000.00 au compte 10682 et 7 940.33 au compte 10685 pour affectation de 47 940.33 au compte 10686
- Section dépendance : reprise de 40 000.00 au compte 10682 et 9 634.87 au compte 10685 pour affectation de 49 634.87 au compte 10686

L'ARS nous demande de faire une reprise de 15 000.00 au compte 10682 pour affectation au compte 110 – Report à nouveau solde créditeur. Ces 15 000.00 ainsi affectés, viennent en atténuation du forfait soins 2018.

Il est proposé au conseil :

- de voter ces nouvelles affectations demandées par nos organismes financeurs.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ces affectations.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

24. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE LA RESIDENCE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport du Président qui indique au Conseil qu'après réception des autorisations budgétaires du conseil départemental, il convient de prendre la décision modificative suivante :

810000414 Code INSEE	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL RESIDENCE SAINT VINCENT DE PAUL	DM n°2 2018
-------------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Prise en compte des autorisations budgétaires du C

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
R-733228 : Dépt-Handic.-Prix de journée - Autres	0.00 €	0.00 €	17 518.72 €	0.00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0.00 €	0.00 €	17 518.72 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 601.72 €
R-70822 : Participations des pers. handicapées (4e alinéa art.L242-4 CASF)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 917.00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 518.72 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	0.00 €	17 518.72 €	17 518.72 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

**Le Président
Robert BOUSQUET**